



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE
TD/B/EX(36)/2
10 juin 2005
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Trente-sixième réunion directive
Genève, 3 mai 2005

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA TRENTE-SIXIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 3 mai 2005

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Page
I. Déclaration liminaire.....	2
II. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent.....	4
III. Contribution possible au Sommet du Millénaire +5	6
IV. Résultats de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED.....	8
V. Rapport annuel de la CNUCED	9
VI. Financement de la participation d'experts	10
VII. Questions diverses.....	11
VIII. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes.....	12
Annexes	
I. Ordre du jour de la trente-sixième réunion directive du Conseil.....	14
II. Participation	15

Chapitre I

DÉCLARATION LIMINAIRE

1. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que la trente-sixième réunion directive du Conseil se déroulait tandis que la communauté internationale entreprenait un certain nombre d'activités pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire dans la perspective du Sommet du Millénaire +5 que l'Assemblée générale devait tenir en septembre. La Déclaration du Millénaire et le plan de campagne du Secrétaire Général pour sa mise en œuvre contenaient des objectifs auxquels la communauté internationale et le système des Nations Unies souscrivaient sans réserve. La CNUCED avait été très impliquée dans ce processus dans le cadre de son mandat visant à promouvoir l'intégration bénéfique des pays en développement dans le système économique international.

2. Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) intitulé «Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous», qui était examiné dans le cadre de questions relatives au développement que le Président de l'Assemblée générale avait regroupées, était directement pertinent pour les activités et le mandat de la CNUCED. Dans la section de ce document consacré au développement, le chapitre sur les stratégies nationales soulignait l'importance de politiques économiques axées sur la croissance et examinait la question de l'investissement ainsi que les thèmes de la science, de la technologie et de l'innovation. Le chapitre sur l'objectif 8 de la Déclaration du Millénaire et le rôle du commerce et du financement du développement portait sur l'APD, la dette et le commerce, et contenait des propositions s'inspirant directement de celles élaborées et confirmées à la onzième session de la Conférence et lors d'autres grandes conférences des Nations Unies.

3. Selon le Consensus de São Paulo, pour que le système commercial multilatéral contribue pleinement au développement, les questions commerciales devaient être examinées avec d'autres aspects du système économique international et dans le cadre plus large du développement. La cohérence systémique internationale revêtait donc une importance particulière. Comme il était fait observer dans le Consensus, pour tirer parti d'une issue heureuse des négociations commerciales multilatérales, tous les groupes de pays en développement et toutes les régions devaient être en mesure d'exploiter les nouveaux débouchés commerciaux. Cela passait par l'existence d'une infrastructure matérielle fonctionnelle, par une organisation institutionnelle et des procédures administratives efficaces, par la mise en valeur des ressources humaines, par l'accès au financement, par la mise en place d'un cadre favorable à l'investissement et aux entreprises, et par l'adoption de politiques et de réglementations nationales adaptées. En somme, le Consensus de São Paulo et les objectifs du Millénaire étaient à l'unisson.

4. Deux idées découlaient de cette observation: premièrement, il était impérieux que le Programme de Doha pour le développement soit couronné de succès. Toutefois, cela ne serait que le point de départ, et non pas la fin, du processus car des actions et des mesures seraient encore indispensables pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays ayant des besoins spéciaux, à saisir les occasions qui se présenteraient. Deuxièmement, à cette fin et pour permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire, il fallait créer une solidarité en faveur du développement. Le commerce devait être un instrument d'accélération de la croissance et du développement et de lutte contre la pauvreté.

5. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'en cette année importante pour l'ONU, il était important que le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED apporte une contribution à la préparation de fond du Sommet du Millénaire +5, tout en tenant compte des mandats différents exercés à New York et à Genève. À cette fin, il serait bon d'organiser une session extraordinaire du Conseil, de préférence à un niveau élevé, à une date qui permettrait de faire ressortir l'importance de cette réunion et d'obtenir une participation maximale. Cette session pourrait être consacrée à la contribution que la CNUCED ne cessait d'apporter au suivi des conférences des Nations Unies organisées sur le développement, notamment le Sommet du Millénaire. Elle pourrait s'organiser sur le modèle des sessions des commissions, à savoir sous la forme d'une réunion-débat interactive associant de hauts responsables et des experts et donnant la possibilité aux États membres d'exprimer leurs vues. Il serait rendu compte des débats dans un rapport de la Présidente du conseil à l'Assemblée générale.

6. Concernant le financement de la participation d'experts, le représentant s'est félicité des discussions préliminaires en cours qui portaient sur la recherche d'une solution durable et prévisible; il soutenait les efforts déployés pour accomplir des progrès suffisants avant la reprise de la session du Groupe de travail fin mai. Il a pris note de l'esprit positif qui animait les partenaires de développement du Groupe.

7. Le représentant du **Luxembourg**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion (Bulgarie et Roumanie)**, s'est félicité de la nouvelle présentation du *Rapport annuel* de la CNUCED et du fait que la deuxième partie de ce rapport, consacré aux résultats et aux réalisations, s'inspirait des thèmes du Consensus de São Paulo. Cela permettait d'illustrer les efforts déployés pour accroître la cohérence des diverses activités de la CNUCED. Toutefois, il n'était pas du tout clair si la multitude d'activités menées correspondait aux objectifs établis pour la onzième session de la Conférence par l'ancien Secrétaire général de la CNUCED, à savoir que les activités devraient être axées sur les résultats, devraient porter essentiellement sur les questions revêtant un réel intérêt pour les pays en développement et devraient contribuer à renforcer le multilatéralisme et le processus de réforme de l'ONU. L'Union européenne avait souligné la nécessité d'établir des priorités pour les activités de la CNUCED et avait proposé que les principales priorités soient d'intégrer le commerce dans les stratégies nationales et régionales de développement, sans négliger pour autant les liens entre la production, la croissance économique, le commerce et les stratégies de réduction de la pauvreté; de promouvoir l'intégration régionale et le commerce Sud-Sud; et d'aider à résoudre les problèmes rencontrés par les pays tributaires de matières premières agricoles. Enfin, concernant le financement des experts, le représentant se félicitait des progrès réalisés dans les consultations organisées sur cette question et espérait que celles-ci se poursuivraient dans l'optique de trouver une solution acceptable pour tous.

8. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, s'est déclaré satisfait des travaux des commissions et s'est félicité de l'attention accordée aux préoccupations des PMA. Toutefois, beaucoup restait encore à faire pour répondre aux besoins croissants de ces pays. Les conclusions et recommandations des commissions devraient être suivies à la fois par le secrétariat et les États membres. Elles ne seraient utiles que si elles aidaient les PMA à renforcer leurs capacités et à mieux comprendre le système commercial multilatéral et tirer parti des possibilités offertes par la libéralisation afin de se développer et de vaincre la pauvreté, la faim, l'ignorance, la maladie et les inégalités.

Chapitre II

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL, QUI DÉCOULENT DES RAPPORTS ET ACTIVITÉS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES, OU QUI S'Y RATTACHENT

(Point 2 de l'ordre du jour)

Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, neuvième session (14-18 mars 2005)

9. Le représentant du **Honduras**, parlant en qualité de **Président de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa neuvième session**, a présenté le rapport de la Commission (TD/B/COM.1/73).

Décision du Conseil

10. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, fait siennes les recommandations qui y figuraient et approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission, ainsi que les thèmes proposés pour le prochain cycle de réunions d'experts.

Déclarations

11. Le représentant du **Maroc** a appelé l'attention sur l'importance que le Groupe africain accordait à la décision de la Commission d'organiser une réunion spéciale d'experts sur le secteur de l'assurance juste avant ou après la Réunion d'experts sur les services de distribution.

12. Le représentant du **Sénégal** a appuyé la déclaration du représentant du Maroc.

Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, neuvième session (7-11 mars 2005)

13. Le représentant de la **Zambie**, parlant en qualité de **Président de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa neuvième session**, a présenté le rapport de la Commission (TD/B/COM.2/66).

14. Le représentant du **Japon** a dit que la Japan Bank for International Cooperation (JBIC) était une entité bancaire indépendante qui œuvrait étroitement avec le Gouvernement japonais à la réalisation de nombreux projets dans des pays en développement, notamment en prodiguant des conseils aux PMA asiatiques sur la manière d'attirer l'investissement. Le Japon avait déployé de nombreux efforts pour promouvoir le développement en Afrique dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain (TICAD) et sa stratégie fondamentale consistait à appliquer les enseignements tirés de l'expérience asiatique à l'Afrique. Les nouvelles activités de la JBIC au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda étaient conformes à cette approche et le représentant espérait que les projets conjoints JBIC/CNUCED menés dans le cadre de ces activités permettraient aux pays concernés d'obtenir des résultats concrets et d'attirer des investissements dans un avenir proche.

Décision du Conseil

15. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, fait siennes les recommandations qui y figuraient et approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission, ainsi que les thèmes proposés pour le prochain cycle de réunions d'experts.

Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, neuvième session (22-25 février 2005)

16. Le représentant de **Sri Lanka**, parlant en qualité de **Président de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa neuvième session**, a présenté le rapport de la Commission (TD/B/COM.3/70).

Décision du Conseil

17. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, fait siennes les recommandations qui y figuraient et approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission, ainsi que les thèmes proposés pour le prochain cycle de réunions d'experts.

Chapitre III

CONTRIBUTION POSSIBLE AU SOMMET DU MILLÉNAIRE +5

(Point 3 de l'ordre du jour)

18. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

«UNCTAD deliberations on the Millennium Development Goals: Note by the UNCTAD secretariat» (TD/B/EX(36)/CRP.1).

19. Le représentant du **Luxembourg**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a dit que l'Union européenne n'était pas opposée à ce que le Conseil envoie une contribution au Sommet, mais que la forme de cette contribution était importante. Toute réunion du Conseil sur cette question devrait déboucher sur un rapport de la Présidente et ne porter que sur la contribution que la CNUCED avait déjà apportée. L'Union européenne ne pouvait accepter que des négociations soient rouvertes sur ce qui avait été convenu dans le Consensus de São Paulo adopté à la onzième session de la Conférence. En outre, il faudrait garder à l'esprit que le processus intergouvernemental se déroulait à New York et que Genève ne devrait pas s'en mêler. La proposition formulée par le porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine dans sa déclaration liminaire semblait adéquate.

20. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que le processus en cours à New York était conforme au plan de campagne élaboré par le Président de l'Assemblée générale en décembre 2004 et mars 2005. Suite au débat général et à l'examen de groupes de questions qui avaient eu lieu en avril, le Président de l'Assemblée générale comptait élaborer un projet de document de synthèse début juin en vue de nouvelles discussions associant toutes les parties et, notamment, la société civile et le secteur privé. Des consultations intenses seraient ensuite menées en juillet et en août afin d'obtenir un accord sur un texte composite avant la réunion de haut niveau prévue en septembre.

21. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, partageait le point de vue du représentant de l'Union européenne selon lequel le Consensus de São Paulo ne pouvait être renégocié. En outre, il n'était pas question d'interférer dans le processus en cours à New York, mais le Conseil devrait offrir ses compétences et il serait inconcevable que celui-ci ne participe pas du tout. Le Conseil pourrait tenir une session d'une journée ou d'une demi-journée et la Présidente pourrait établir un résumé des débats qui serait envoyé à New York par la voie habituelle.

22. La représentante des **États-Unis d'Amérique** se félicitait de l'idée d'organiser une session d'une demi-journée pour que le Conseil puisse avoir un débat énergique sur cette question. Elle se félicitait aussi qu'un large consensus existe sur la nécessité de ne pas renégocier le Consensus de São Paulo et de ne pas court-circuiter le processus en cours à New York. Il importerait de savoir exactement quand aurait lieu la session du Conseil par rapport aux réunions qui devaient se tenir à New York.

23. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que le Conseil pourrait apporter sa contribution au processus de New York soit en juin, à l'occasion de la première

phase des discussions sur le document de synthèse, soit en juillet, pour la deuxième phase, mais la session du Conseil ne pourrait être organisée avant le mois de juillet.

Décision du Conseil

24. Le Conseil a décidé de convoquer une session extraordinaire d'une demi-journée à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet en vue d'apporter une contribution à la préparation du Sommet du Millénaire +5. Le principal point de l'ordre du jour serait la «contribution du Conseil du commerce et du développement à la suite donnée aux conférences des Nations Unies consacrées au développement, notamment au Sommet du Millénaire». Le débat pourrait s'inspirer du Consensus de São Paulo et porter sur les activités entreprises par la CNUCED depuis son adoption; le Conseil serait saisi du document TD/B/EX(36)/CRP.1. À l'issue de la session, un résumé serait établi par le Président du Conseil et serait envoyé par celui-ci au Président de l'Assemblée générale en tant que contribution à la préparation du Sommet du Millénaire +5. La date exacte de la session extraordinaire ferait l'objet de consultations.

25. Le représentant de l'**Égypte** a dit qu'à sa session extraordinaire, le Conseil devrait être saisi d'une documentation complète dans laquelle figureraient les documents pertinents émanant des commissions. En outre, cette session ne devrait pas forcément être limitée à une demi-journée.

26. La **Présidente du Conseil** a dit que la session extraordinaire durerait en principe une demi-journée, mais qu'elle pourrait se poursuivre l'après-midi si nécessaire.

27. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit qu'une documentation sur la contribution du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED aux objectifs de développement du Millénaire pourrait être constituée, mais que le secrétariat lui-même n'avait pas été invité à faire sa propre contribution sur cette question étant donné que ses vues étaient illustrées dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU. Le secrétariat consulterait les délégations sur le type de documentation requis, mais les documents de présession ne pourraient probablement pas être traduits pour la session extraordinaire, faute de temps.

Chapitre IV

RÉSULTATS DE LA RÉUNION SPÉCIALE DE HAUT NIVEAU AVEC LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS, L'OMC ET LA CNUCED

(Point 4 de l'ordre du jour)

28. La **Présidente du Conseil** a dit que la participation à la Réunion de haut niveau avait été forte. Elle avait coprésidé une table ronde sur le commerce, l'investissement et les flux privés, et la contribution du secteur privé et de la société civile avait été bonne. L'après-midi, les conclusions de toutes les tables rondes avaient été présentées, des déclarations avaient été prononcées par des représentants de groupes régionaux, de pays, du secteur privé et de la société civile. La Réunion avait permis à tous les participants d'échanger des informations et la Présidente espérait que les prochains présidents du Conseil seraient en mesure d'assister aux nouvelles réunions de haut niveau qui seraient organisées.

29. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que la déclaration de la Présidente du Conseil avait été bien reçue et que le rôle que jouait la CNUCED dans les thèmes examinés avait été reconnu. La question des envois de fonds des travailleurs émigrés avait, de manière inattendue, reçu une attention considérable.

Chapitre V

RAPPORT ANNUEL DE LA CNUCED

(Point 5 de l'ordre du jour)

30. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

«Rapport annuel de la CNUCED 2004» (UNCTAD/EDM/2005/1).

31. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que dans les domaines de la diffusion de l'information et de la responsabilité, la CNUCED était à l'avant-garde des efforts déployés dans le système des Nations Unies et qu'elle avait été, par exemple, l'une des premières organisations à utiliser le cadre logique. Le rapport annuel, qui avait été demandé par la Conférence à sa onzième session, s'efforçait d'exposer toutes les activités menées en 2004 – qu'elles soient financées au moyen du budget ordinaire ou sur des fonds extrabudgétaires, qu'elles revêtent un caractère intergouvernemental ou qu'elles émanent du secrétariat. Il était axé sur les résultats et faisait donc partie intégrante de la panoplie d'instruments d'évaluation, au même titre que l'examen à mi-parcours, que les rapports sur l'exécution du programme envoyés à l'Assemblée générale et que les évaluations approfondies des programmes de coopération technique. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) avait considéré le rapport annuel comme un modèle pour les autres organisations. L'objectif ultime de ce rapport était d'aider à discerner si la CNUCED avait eu un impact réel et ce qui pouvait être fait pour améliorer ses résultats dans ce domaine. Le rapport reposait sur une approche thématique et comprenait des indicateurs de succès dont on reconnaissait qu'ils n'étaient pas parfaits, mais qui avaient été appliqués consciencieusement. Il ressortait clairement du rapport que certaines activités n'avaient pas été achevées, mais il fallait garder à l'esprit que l'exercice biennal ne se terminerait qu'à la fin de l'année. La présentation du rapport avait été conçue pour être la plus claire possible et le texte était facile à comprendre. Le rapport était destiné au Conseil, mais on espérait que d'autres publics seraient aussi touchés. Le Secrétaire général adjoint a remercié la Norvège de son appui financier à l'élaboration dudit rapport.

32. Le représentant de l'**Irlande** a félicité le secrétariat au sujet de la présentation du rapport, qui donnait un aperçu complet des activités et des réalisations de la CNUCED. L'incorporation d'indicateurs de succès représentait un grand progrès.

33. Le représentant de la **Suisse** s'est félicité de l'approche thématique du rapport annuel, qui favorisait une collaboration entre les divisions. La présentation était commode et représentait un excellent point de départ. La troisième partie du rapport, qui traitait de l'impact des activités, devrait être étoffée dans les prochaines parutions.

Décision du Conseil

34. Le Conseil a pris note du rapport annuel et des observations formulées par les délégations.

Chapitre VI

FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS

(Point 6 de l'ordre du jour)

35. Le représentant des **Philippines** a dit qu'à la demande de la Présidente du Conseil, il avait, de manière très informelle, établi des contacts préliminaires avec quelques délégations et avec le secrétariat pour recenser les éléments éventuels d'une solution à la question du financement de la participation d'experts. Tous avaient fait preuve de bonne volonté et étaient disposés à examiner les éléments d'une solution durable qui garantirait des sources de financement prévisibles et une large représentation des experts aux réunions d'experts. Il était prêt à élaborer un document officieux à ce sujet et à le faire distribuer aux délégations par les coordonnateurs régionaux. Au cas où celui-ci recevrait un accueil globalement favorable, il proposait d'élaborer un document officieux plus structuré qui pourrait être examiné par le Groupe de travail à la reprise de sa quarante-quatrième session à la fin du mois de mai. Le Groupe de travail, qui examinerait à cette occasion le budget-programme pour le prochain exercice biennal, serait l'organe le plus approprié pour formuler une recommandation au Conseil sur cette question.

36. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que les consultations informelles s'étaient avérées utiles et devraient être poursuivies. Il espérait que celles-ci produiraient des résultats positifs qui serviraient les intérêts à la fois des pays en développement et des pays en transition.

37. Le représentant du **Bélarus** espérait que les consultations informelles tiendraient compte des intérêts à la fois des pays en développement et des pays en transition.

Décision du Conseil

38. Le Conseil a invité le représentant des Philippines à poursuivre ses consultations en vue de trouver un accord avant la reprise de la quarante-quatrième session du Groupe de travail, les 30 et 31 mai, et a prié le Groupe de travail d'examiner les résultats de ces consultations en vue de les approuver.

Chapitre VII

QUESTIONS DIVERSES

(Point 8 de l'ordre du jour)

39. La **Présidente du Conseil** a appelé l'attention sur le paragraphe 3 du document A/C.2/59/CRP.2/Rev.1, dans lequel la Deuxième Commission de l'Assemblée générale demandait au Comité des conférences d'envisager d'avancer la tenue de la session du Conseil, afin que ce dernier publie son rapport avant la mi-septembre. Il ne serait pas possible de déplacer la session ordinaire du Conseil en 2005, mais cela pourrait être envisagé pour l'année suivante. La Présidente a proposé que la modification des dates de la session ordinaire du Conseil et ses incidences soient examinées à l'occasion des consultations mensuelles de la Présidente.

Chapitre VIII

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

Ouverture de la réunion

40. La réunion a été ouverte par la Présidente du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

41. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(36)/1. (Voir l'annexe I ci-dessous.)

Bureau

42. Le Bureau du Conseil a été celui qui avait été élu à sa cinquante et unième session. Il se composait donc comme suit:

Présidente:	M ^{me} Mary Whelan	(Irlande)
Vice-Présidents:	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Luciano Barillaro	(Italie)
	M. Doru Romulus Costea	(Roumanie)
	M ^{me} Sarala M. Fernando	(Sri Lanka)
	M. Kiminori Iwama	(Japon)
	M ^{me} Melissa J. Kehoe	(États-Unis d'Amérique)
	M. Ernesto Martínez Gondra	(Argentine)
	M. Jorge Ivan Mora Godoy	(Cuba)
	M. Love Mtesa	(Zambie)
	M ^{me} Preeti Saran	(Inde)
Rapporteur:	M. Patrick Krappie	(Afrique du Sud)

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

43. Le Conseil a décidé d'autoriser l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI) – on trouvera des renseignements généraux sur cet organisme dans le document TD/B/EX(36)/R.2 – à participer aux délibérations de la Conférence, du Conseil et de ses organes subsidiaires.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

44. Le Conseil a décidé d'inscrire l'Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale – on trouvera des renseignements généraux sur cette organisation dans le document TD/B/EX(36)/R.3 – dans la catégorie générale conformément au paragraphe 12 a) de sa décision 43 (VII).

45. Le Conseil a décidé d'inscrire 3D→Human Rights – Equitable Economy – Sustainable Development et le Centre for International Environmental Law (CIEL) – on trouvera des renseignements généraux sur ces organisations respectivement dans les documents TD/B/EX(36)/R.1 et R.4 – dans la catégorie spéciale conformément au paragraphe 12 b) de sa décision 43 (VII) afin que ces organisations puissent participer aux activités de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base.

46. Le Conseil a décidé d'inscrire Center of Concern – on trouvera des renseignements généraux sur cette organisation dans le document TD/B/EX(36)/R.5 – dans la catégorie spéciale, afin que cette organisation participe aux activités de la Commission de l'investissement, de la technologie des questions financières connexes et de la Commission des biens et services, et des produits de base.

47. Le Conseil a pris note de la modification du nom des organisations non gouvernementales ci-après, qui étaient déjà dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED:

a) La Fédération internationale de l'approvisionnement (FIA) est devenue la Fédération internationale de l'approvisionnement et de l'achat (FIAA);

b) Le Bureau de liaison des industries du caoutchouc de la Communauté économique européenne est devenu la European Association of the Rubber Industry (BLIC);

c) L'Association of European Shipbuilders and Shiprepairers (AWES) est devenue la Community of European Shipyards' Associations (CESA);

d) UFI (Union des foires internationales) est devenue UFI – The Global Association of the Exhibition Industry;

e) L'Association des industries de la chocolaterie, biscuiterie, biscotterie et confiserie de la Communauté économique européenne (CAOBISCO) est devenue l'Association des industries de la chocolaterie, biscuiterie et confiserie de l'UE (CAOBISCO).

Rapport du Conseil sur sa trente-sixième réunion directive

48. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport de sa trente-sixième réunion directive.

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-SIXIÈME RÉUNION DIRECTIVE DU CONSEIL

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:
 - a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, neuvième session (14-18 mars 2005);
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, neuvième session (7-11 mars 2005);
 - c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, neuvième session (22-25 février 2005).
3. Contribution possible au Sommet du Millénaire +5.
4. Résultats de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED.
5. Rapport annuel de la CNUCED.
6. Financement de la participation d'experts.
7. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
8. Questions diverses.
9. Rapport du Conseil sur sa trente-sixième réunion directive.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion:

Allemagne	Lettonie
Argentine	Liban
Bahreïn	Madagascar
Bangladesh	Malaisie
Bélarus	Malte
Bénin	Maroc
Bulgarie	Mexique
Canada	Mozambique
Chine	Oman
Colombie	Pakistan
Congo	Philippines
Côte d'Ivoire	Pologne
Cuba	Portugal
Égypte	République arabe syrienne
El Salvador	République de Corée
Espagne	République démocratique du Congo
États-Unis d'Amérique	République dominicaine
Éthiopie	République tchèque
Fédération de Russie	République-Unie de Tanzanie
Finlande	Roumanie
France	Sénégal
Ghana	Slovaquie
Grèce	Sri Lanka
Haïti	Suède
Honduras	Suisse
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Tunisie
Irlande	Turquie
Israël	Ukraine
Italie	Venezuela (République bolivarienne du)
Jamaïque	Viet Nam
Japon	Yémen
Jordanie	Zambie
Kazakhstan	Zimbabwe.

* La liste des participants est publiée sous la cote TD/B/EX(36)/INF.1.

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la réunion, en tant qu'observateurs:

Saint-Siège.

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Union africaine

Communauté européenne

Ligue des États arabes

Organisation internationale de la francophonie.

4. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion:

Commission économique pour l'Afrique

Programme des Nations Unies pour le développement.

5. L'institution spécialisée et l'organisation apparentée ci-après étaient représentées à la réunion:

Fonds monétaire international

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Catégorie générale

Fédération internationale de femmes d'affaires et professionnelles

Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine

Confédération internationale des syndicats libres.

Catégorie spéciale

Institut international de l'océan.
